

Que nous savons que l'important commerce du bétail, entre le Canada et l'Angleterre, commerce qui prend un rapide accroissement, a été sérieusement menacé par l'apparition de la pleuro-pneumonie dans différentes parties des Etats-Unis, et que nous apprenons avec plaisir que pour prévenir l'invasion de la contagion en Canada et l'interruption du commerce qui s'en serait suivie, Son Excellence a fait rendre, en vertu de l'Acte de 1869 relatif aux maladies contagieuses qui atteignent les animaux, une ordonnance prohibant l'importation ou introduction en Canada des bestiaux américains, pour une courte durée. Que nous espérons que la maladie sera détruite avant longtemps aux Etats-Unis, et que la nécessité de continuer la prohibition disparaîtra en conséquence ; et que nous donnerons notre plus sérieuse attention à tout amendement à cet Acte que Son Excellence fera soumettre à notre considération.

Que nous sommes fort heureux d'apprendre que le gouvernement de Son Excellence a entamé, avec l'approbation de Sa Majesté, des négociations tendant au développement du commerce canadien avec la France et l'Espagne, ainsi qu'avec leurs colonies respectives, et que Son Excellence espère pouvoir nous communiquer le résultat de ces négociations pendant la présente session.

Que nous remercions Son Excellence de l'assurance qu'Elle nous donne que son gouvernement se propose de presser avec la plus grande vigueur la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique, et de satisfaire ainsi à l'attente raisonnable de la Colombie-Britannique. Que nous reconnaissons qu'en donnant suite à cette intention, il est nécessaire d'avoir égard à la situation financière du pays, et que nous sommes heureux de savoir qu'une communication par rail a été établie entre le Manitoba et le réseau des chemins de fer américains, au moyen de la jonction opérée à Saint-Vincent, de l'embranchement Pembina de notre chemin de fer avec la ligne de Saint-Paul et du Pacifique, et d'apprendre que cette partie de notre grande ligne, qui va de la Rivière-aux-Anglais à Kiewatin, se donne maintenant à l'entreprise, et que l'on en hâtera la confection afin de relier au plus tôt le lac Supérieur au grand Nord-Ouest.

Que tout bill à l'effet d'amender et de refondre les actes concernant les timbres qui sera soumis à notre examen, ainsi que toute mesure portant modification à l'acte relatif aux poids et mesures, recevront toute notre attention.

SIR JOHN A. MACDONALD.

Que nous savons que le recensement décennal doit avoir lieu en 1881, et que nous croyons avec Son Excellence qu'il est opportun qu'une mesure à ce sujet soit passée pendant la présente session, pour donner amplement le temps de faire les préparatifs et dispositions préliminaires, et pour s'assurer que le recensement sera fait avec autant d'exactitude et d'économie que possible, et que, relativement à ce sujet, il peut être bon de considérer la convenance de pourvoir à quelque moyen de recueillir des statistiques vitales, criminelles et générales, et de les comparer.

Que nous ne manquerons pas de considérer respectueusement tout bill que Son Excellence pourra nous faire soumettre pour la réorganisation de certains départements du gouvernement, ainsi que toutes mesures relatives à l'arpentage et à l'administration des terres fédérales, à la police à cheval, au département des postes, pour amender en quelques points les lois concernant les Sauvages, ou pour transférer à Sa Majesté, à l'usage du Canada, la propriété des terrains de l'artillerie et de l'amirauté dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.

Que nous remercions Son Excellence de l'assurance que le budget pour l'année prochaine nous sera présenté sous peu, et qu'en le préparant, on y a apporté toute l'économie compatible avec l'efficacité du service public.

Que nous partageons le regret exprimé par Son Excellence de ce que les recettes versées au trésor, et provenant des sources ordinaires continuent à être insuffisantes pour satisfaire aux dépenses à la charge du revenu consolidé ; que nous partageons l'opinion de Son Excellence qu'il n'est point désirable de voir nos finances rester plus longtemps dans cette situation ; et que nous espérons comme Son Excellence qu'avec la plus stricte économie dans les dépenses publiques et en remaniant le tarif en vue d'accroître le revenu, et de développer et encourager en même temps les diverses industries canadiennes, nous pourrions rétablir l'équilibre entre le revenu et la dépense, et aider à faire cesser la crise commerciale et économique qui malheureusement dure encore parmi nous. Et nous remercions Votre Excellence d'avoir ordonné que les comptes publics de l'année fiscale dernière nous soient soumis.

Nous pensons avec Votre Excellence que puisque le parlement a reconnu l'importance qu'il y avait d'offrir au public un moyen de déposer en sûreté ses épargnes, en prenant des dispositions pour lui permettre de les placer